

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tours, le 20 mars 2023

Situation au conseil municipal d'Amboise - Organisation d'une élection partielle

À l'issue du conseil municipal d'Amboise qui s'est tenu le jeudi 2 mars 2023, 17 conseillers municipaux et 63 suivants de liste ont adressé leur démission au maire d'Amboise le 3 mars 2023.

Au regard de ces démissions concomitantes réceptionnées en mairie le 3 mars et en préfecture le 6 mars 2023, le conseil municipal d'Amboise a perdu plus du tiers de son effectif légal (à savoir 33 conseillers municipaux) et il ne comprend plus à ce jour que 18 conseillers municipaux.

En application de l'article L 258 du Code électoral, une élection municipale partielle intégrale doit être organisée dans un délai de trois mois à dater de la dernière vacance.

Après consultation du maire de la commune et des grands élus concernés, une date sera décidée par le ministre de l'Intérieur. Un arrêté portant convocation des électeurs sera pris par le sous-préfet de l'arrondissement de Loches au moins six semaines avant l'organisation du 1^{er} tour.

**Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle**

Emerentia FOUQUET / Coralie LELOUP
Tél. : 02 47 33 10 05 / 02 47 33 10 06
Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr